

# Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	<a href="#">2009/2128(DEC)</a>	Procédure terminée
Décharge 2008: Agence européenne pour la gestion de la coordination opérationnelle aux frontières extérieures FRONTEX		
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire		01/10/2009
		PPE <a href="#">MATHIEU HOUILLON</a> <a href="#">Véronique</a>	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		S&D <a href="#">STAVRAKAKIS Georgios</a>	
		ALDE <a href="#">GERBRANDY</a> <a href="#">Gerben-Jan</a>	
		Verts/ALE <a href="#">STAES Bart</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures		22/07/2009
		S&D <a href="#">LÓPEZ AGUILAR Juan</a> <a href="#">Fernando</a>	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Affaires économiques et financières ECOFIN</a>	<a href="#">2994</a>	16/02/2010
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	<a href="#">Budget</a>	ŠEMETA Algirdas	

Evénements clés			
23/07/2009	Publication du document de base non-législatif	SEC(2009)1089	Résumé
07/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/2010	Vote en commission		Résumé
26/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A7-0085/2010</a>	
21/04/2010	Débat en plénière		
05/05/2010	Résultat du vote au parlement		
05/05/2010	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0118/2010</a>	Résumé
05/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		
25/09/2010	Publication de l'acte final au Journal		

Informations techniques	
Référence de procédure	2009/2128(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/7/01131

Portail de documentation					
Document de base non législatif		SEC(2009)1089	23/07/2009	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N7-0012/2010 <a href="#">JO C 304 15.12.2009, p. 0001</a>	08/10/2009	CofA	Résumé
Document annexé à la procédure		N7-0036/2009 <a href="#">JO C 269 10.11.2009, p. 0001</a>	10/11/2009	CofA	
Avis de la commission	<b>LIBE</b>	<a href="#">PE430.723</a>	13/01/2010	EP	
Document annexé à la procédure		<a href="#">05827/2010</a>	01/02/2010	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE430.453</a>	03/02/2010	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE439.271</a>	03/03/2010	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A7-0085/2010</a>	26/03/2010	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T7-0118/2010</a>	05/05/2010	EP	Résumé

Acte final
<a href="#">Décision 2010/548</a> <a href="#">JO L 252 25.09.2010, p. 0211</a> Résumé

## Décharge 2008: Agence européenne pour la gestion de la coordination opérationnelle aux frontières extérieures FRONTEX

**OBJECTIF** : présentation des comptes définitifs de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres (Agence FRONTEX) pour l'exercice 2008.

**CONTENU** : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses de l'Agence FRONTEX pour l'exercice 2008. Il indique que le budget définitif de l'Agence se montait à 71,2 millions EUR (contre 42,2 millions EUR en 2007) constitué de 68 millions EUR d'une contribution communautaire.

En termes d'effectifs, l'Agence, dont le siège est établi à Varsovie (Pologne) compte officiellement 94 postes dont 75 sont effectivement pourvus. L'Agence compte également d'autres emplois : 44 agents contractuels et 66 experts nationaux détachés, soit 185 personnes effectives assumant des tâches opérationnelles ou administratives.

En 2008, l'Agence s'est concentrée sur les activités suivantes :

- Analyse des risques : celle-ci a donné lieu à des appréciations, des rapports trimestriels, des évaluations hebdomadaires, des briefings, des notes et des documents d'information ;
- Coopération opérationnelle : 30 opérations conjointes et 10 opérations de retour ont été organisées ; 7 projets pilotes ont été lancés ;
- Formation : 192 actions de formation auxquelles ont participé 3.200 garde-frontières ont été organisées ;
- Recherche : les activités de recherche et de développement ont donné lieu à des rapports, des bulletins, des études et 48 conférences ; 6 projets ont été lancés ;
- Coopération avec les pays tiers : celle-ci a comporté la conclusion de modalités de travail avec l'Albanie, la Serbie, le Monténégro, la Bosnie-et-Herzégovine, les USA, le Brésil, la Croatie, la Moldavie, la Géorgie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Un plan de coopération a été signé avec la Russie. La coopération avec EUROPOL et d'autres organisations concernées, ainsi qu'avec la Commission européenne, s'est poursuivie et a été renforcée.

À noter que la publication complète des comptes de l'Agence figure à l'adresse suivante :

<http://www.frontex.europa.eu/finance/>

## Décharge 2008: Agence européenne pour la gestion de la coordination opérationnelle aux frontières extérieures FRONTEX

---

En adoptant le rapport de Mme Véronique Mathieu (PPE, FR) sur la décharge à octroyer à l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX), la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur exécutif de l'Agence sur l'exécution de son budget pour 2008.

Constatant que les comptes annuels définitifs de l'Agence étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes de l'Agence.

Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#) :

- problématiques récurrentes depuis l'exercice financier 2006 : les députés s'inquiètent des niveaux récurrents de reports et d'annulations de crédits depuis 2006. En 2008 quelque 30,3 millions EUR ont dû être reportés et 13 millions EUR, annulés. Pour les députés, ce niveau de reports serait révélateur d'une incapacité de l'Agence à gérer une augmentation importante de son budget. Dans ce contexte, les députés se demandent si une telle augmentation de crédits ne devrait pas s'accompagner d'un laps de temps suffisant pour la mise en œuvre d'activités nouvelles. Les députés s'inquiètent également de certaines déficiences dans l'octroi de certaines subventions ou de l'octroi d'engagements juridiques avant des engagements budgétaires correspondants. Globalement, les députés réclament plus de rigueur dans l'application des règles en matière financière ou de gestion du solde de trésorerie, cette dernière atteignant en 2008, 28.604.623,67 EUR (ce qui est tout à fait excessif) ;
- ressources humaines : les députés regrettent que des procédures de recrutement s'écartent à nouveau des règles et appellent à des mesures de transparence et de non-discrimination des candidats ;
- performance : satisfaits du plan pluriannuel de travail de l'Agence, les députés demandent l'établissement d'un lien entre le programme de travail et les prévisions financières. Ils demandent également un comparatif entre les réalisations effectuées pendant l'année de décharge examinée et celles effectuées lors de l'exercice précédent, afin de mieux évaluer la performance de l'Agence d'une année à l'autre ;
- transparence : les députés recommandent qu'une liste des membres du conseil d'administration figure sur le site internet de l'Agence ;
- coopération avec les États membres : les députés encouragent l'Agence à renforcer son dialogue avec les États membres et à améliorer sa gestion financière concernant notamment le remboursement des coûts contractés par certains États membres (dans le cadre d'actions menées dans le contexte d'opérations conjointes) ;
- audit interne : les députés réclament enfin l'application rigoureuse par l'Agence des recommandations formulées par le service d'audit interne.

## Décharge 2008: Agence européenne pour la gestion de la coordination opérationnelle aux frontières extérieures FRONTEX

---

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Agence FRONTEX pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2010/548/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX) sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2008.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 5 mai 2010 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 5 mai 2010).

Une décision parallèle, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes de cette agence communautaire pour l'exercice 2008.

## Décharge 2008: Agence européenne pour la gestion de la coordination opérationnelle aux frontières extérieures FRONTEX

---

Le Parlement européen a adopté par 548 voix pour, 36 voix contre et 58 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur exécutif de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX) sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2008. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- problématiques récurrentes depuis l'exercice financier 2006 : le Parlement s'inquiète des niveaux récurrents de reports et

d'annulations de crédits depuis 2006. En 2008 quelque 30,3 millions EUR ont dû être reportés et 13 millions EUR, annulés. Pour le Parlement, ce niveau de reports serait révélateur d'une incapacité de l'Agence à gérer une augmentation importante de son budget. Dans ce contexte, il se demande si une telle augmentation de crédits ne devrait pas s'accompagner d'un laps de temps suffisant pour la mise en œuvre d'activités nouvelles. Il s'inquiète également de certaines déficiences dans l'octroi de certaines subventions ou de l'octroi d'engagements juridiques avant des engagements budgétaires correspondants. Globalement, le Parlement réclame plus de rigueur dans l'application des règles en matière financière ou de gestion du solde de trésorerie, cette dernière atteignant en 2008, 28.604.623,67 EUR (ce qui est tout à fait excessif) ;

- ressources humaines : le Parlement regrette que des procédures de recrutement s'écartent à nouveau des règles et appelle à des mesures de transparence et de non-discrimination des candidats;
- performance : satisfait du plan pluriannuel de travail de l'Agence, le Parlement demande l'établissement d'un lien entre le programme de travail et les prévisions financières. Il demande également un comparatif entre les réalisations effectuées pendant l'année de décharge examinée et celles effectuées lors de l'exercice précédent, afin de mieux évaluer la performance de l'Agence d'une année à l'autre;
- transparence : le Parlement recommande qu'une liste des membres du conseil d'administration figure sur le site internet de l'Agence;
- coopération avec les États membres : le Parlement encourage l'Agence à renforcer son dialogue avec les États membres et à améliorer sa gestion financière concernant notamment le remboursement des coûts contractés par certains États membres (dans le cadre d'actions menées dans le contexte d'opérations conjointes) ;
- audit interne : le Parlement réclame l'application rigoureuse par l'Agence des recommandations formulées par le service d'audit interne.

Constatant enfin que les comptes annuels définitifs de l'Agence étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes de l'Agence et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#)-, adoptée parallèlement.